

et nous l'avons obtenu à beaucoup plus de frais que si ce port était mis dans un état tel qu'on pût apporter du charbon à travers le lac, le décharger à Port-Dover pour le rendre au nord par cette nouvelle route. Les habitants de la région ne demandent pas d'inutiles dépenses imputables sur le capital, mais ils veulent que ce port soit mis, ne fut-ce que pendant la prochaine saison, en état de faciliter la réception du charbon à moins de frais. Si le ministre a des assurances à nous donner à ce sujet—il en a peut-être—il remédiera à une situation très pénible dans l'Ontario occidental. Le budget ne me permet pas de constater que l'Ontario, principalement l'ouest de cette province, est l'objet de fortes dépenses en des matières semblables. Port-Dover offre les plus grands avantages comme port de la rive septentrionale du lac Ontario.

L'hon. M. CARVELL: Des délégués nombreux et fort influents sont venus me trouver, il est vrai, pour me parler de ce port très important. Je ne suis pas en mesure de dire ce qui aura lieu, mais je puis exposer la situation avec une grande franchise. En 1872, grâce à une entente apparemment, ce port est devenu la propriété de la compagnie du Grand-Tronc, à la condition que l'Etat pût le prendre en mains par décret du conseil en n'importe quel temps. Le Grand-Tronc n'a presque rien fait pour l'agrandir et l'Etat a dépensé d'assez fortes sommes depuis 1870 jusqu'à ces années dernières. Certaines parties des ouvrages sont délabrées et ne servent plus.

Je ne doute pas que tout ce que l'honorable député a dit de l'importance de faciliter le transport du charbon par ce chemin de fer électrique ne soit conforme à la vérité. J'irai jusqu'à dire que je me propose de demander à mes collègues de se charger de ce port aux conditions énoncées dans le décret du conseil, et d'en faire un port public. Il faudra \$6,000 pour le mettre en état d'être utilisé pendant la prochaine saison. Je désire que l'honorable député comprenne qu'il faudra dépenser de \$300,000 à \$400,000, si nous tentions d'exécuter le plan soumis.

M. EULER: Il suffirait de \$260,000, je crois.

L'hon. M. CARVELL: L'honorable député se trompe. Il faudrait plus que cette somme, si nous menions tout le projet à bonne fin, et nous ne pouvons vraiment pas dépenser autant d'argent à l'heure actuelle. Cela prendrait probablement deux ans, et vous

[M. Euler.]

ne pourriez pas encore vous procurer du charbon.

De plus, je désire que l'honorable député se rende compte qu'il y a sur le lac Erié quatre autres grands ports pour recevoir du charbon. Ainsi, cette partie de l'Ontario a assez de facilités pour en obtenir. Il y a aussi les ports de la rivière Niagara. Toutefois, j'ai été très frappé de la probité des délégués. Ils m'ont paru très pratiques, et je fais au moins un premier pas. Je me propose de prendre ce port en mains, de le mettre sur le même pied que les autres ports du lac Erié et de faire exécuter les travaux nécessaires, afin que les vaisseaux puissent entrer dans ce port. Je ne puis qu'espérer que nous pourrons, lorsque la situation financière reviendra normale, continuer à agrandir ce port et nous rendre à la demande de cette partie de la province, demande qui me paraît très légitime.

Bien que l'honorable député prétende que la province d'Ontario n'obtient pas une forte somme d'argent, il ne doit pas oublier que cette province n'est pas une province maritime, comme l'Est et l'Ouest du pays. Si elle a des lacs, ceux-ci ne sont pas comparables à l'océan Atlantique ni à l'océan Pacifique, et s'il suppose le total, l'honorable député s'apercevra que l'Ontario est assez bien traité. Cette province reçoit plus que les Provinces maritimes, prises dans leur ensemble, et à peu près autant que la province de Québec. Je veux affirmer à l'honorable député que, dans la préparation du budget, il ne nous est jamais venu à l'idée de nous demander si telle ou telle province recevait plus ou moins qu'une autre. Nous nous sommes uniquement guidés sur les besoins du pays en matière de transport.

M. EULER: Je regretterais beaucoup que le ministre crût que je trouverais à redire parce d'autres provinces reçoivent une part excessive des deniers publics, car telle n'était pas mon intention.

J'ai amené le sujet sur le tapis dans le seul but d'obtenir une décision basée sur le bien ou mal fondé de nos revendications. A en juger par le langage des délégués au cours de leur entrevue avec le ministre, de même que par d'autres renseignements que j'ai en ma possession, je ne vois pas comment il pourrait suffire de \$6,000 pour mettre temporairement le port en bon état; mais je puis bien me tromper. Si l'on a fait des investigations et que cette somme doive suffire, nous n'en serons que plus contents.

L'hon. M. CARVELL: Tel est l'avis de nos ingénieurs.